

Revue de presse 15-31 mars 2022

Table des matières

AFRIQUE.....	1
Coopération Maroc - Espagne	1
Algérie	2
Libye	3
EUROPE	3
Union européenne	3
États membres de l'Union européenne	4
Allemagne	4
France	5
Pologne - Biélorussie	6

AFRIQUE

Coopération Maroc - Espagne

- **Courrier international**, « [La pression migratoire du Maroc et le revirement espagnol sur le Sahara occidental](#) », 22 mars 2022.
- **El País**, « [La migration irrégulière, une question clé dans les négociations sur le Sahara](#) », 22 mars 2022.

Le Maroc en tant que pays d'émigration, d'immigration et de transit est un partenaire stratégique de longue date pour l'Espagne et l'UE dans la mise en œuvre de la politique de répression des migrations dites irrégulières¹. La collaboration avec le gouvernement de Rabat est, par conséquent, un enjeu crucial aux yeux de Madrid. Pour rétablir des relations diplomatiques apaisées avec le Maroc après des mois de brouille et s'assurer la coopération marocaine dans la lutte contre la migration dite irrégulière, le gouvernement espagnol a choisi de mettre fin à sa neutralité au sujet du Sahara occidental et de s'aligner sur la position du Maroc². Ce revirement de l'Espagne doit sans doute être lu à la lumière du contexte migratoire, et de la peur des autorités espagnoles de ne plus pouvoir compter sur le soutien des garde-frontières marocains³.

¹ Pour plus d'informations à ce sujet, voir la [revue de presse du 1-15 mars 2022](#).

² Médiapart, « [Madrid et Rabat mettent fin à une brouille diplomatique majeure liée au Sahara occidental](#) », 18 mars 2022. Le Monde, [L'Espagne et le Maroc mettent fin à une brouille diplomatique majeure liée au Sahara occidental](#), 18 mars 2022.

³ L. Gabrielli, « [Récurrence de la crise frontalière : l'exception permanente en Espagne](#) », *Cultures & Conflits*, 2015.

Longtemps opposée à l'idée de prendre position en faveur du Royaume du Maroc dans le différend relatif au statut du Sahara occidental⁴, ce renouement de l'Espagne avec Rabat intervient après les événements survenus aux frontières maroco-espagnoles des enclaves de Ceuta et Melilla entre 2021 et 2022⁵. Quatre jours après l'annonce espagnole, le 22 mars 2022, les vols d'expulsion vers le Maroc - interrompus pendant près d'un an - ont repris⁶.

Algérie

- **Infomigrants**, « [L'Algérie suspend le rapatriement des migrants irréguliers depuis l'Espagne](#) », 31 mars 2022.
- **Le Jeune Indépendant**, « [Sahara Occidental : l'Algérie va revoir ses accords avec l'Espagne](#) », 29 mars 2022.
- **El Confidencial**, « [Argelia suspende las repatriaciones de irregulares desde España y recorta los vuelos](#) », 30 mars 2022.

Quelques jours seulement après l'alignement de la position espagnole sur celle du Maroc au sujet du Sahara occidental, l'Algérie a décidé de ne plus accepter la réadmission des ressortissant·e·s algérien·ne·s expulsé·e·s par les autorités espagnoles, en protestation à l'annonce espagnole. Principal soutien du Front Polisario et en forte opposition avec le Maroc dans le différend sur le Sahara occidental, l'Algérie entend manifester son irritation⁷ auprès de l'Espagne en instrumentalisant à son tour la question des migrations, utilisée comme un moyen de pression sur son partenaire européen. Cette nouvelle mesure du gouvernement algérien, qui s'ajoute au rappel de l'ambassadeur d'Algérie à Madrid⁸ et la réduction considérable des vols d'Air Algérie vers l'Espagne, pourrait rendre difficile les futurs renvois par l'Espagne des *harragas* (migrant·e·s originaires du Maghreb qui « brûlent » les frontières)⁹.

En outre, le secrétaire général algérien du ministère des Affaires étrangères, Chakib Kaïd, a déclaré le 28 mars 2022 que l'Algérie allait procéder à la révision de tous les accords conclus avec l'Espagne en réponse au revirement de position de cette dernière. Sont principalement visés les accords commerciaux de vente de gaz – en 2021, Alger a fourni à l'Espagne près de la moitié du gaz consommé dans le pays¹⁰ -, mais également les accords bilatéraux qui lient les deux États en matière de circulation des personnes.

⁴ Courrier International (avec La Vanguardia), [L'Espagne sort de sa neutralité](#), 21 mars 2022.

⁵ Courrier International, [À Ceuta, le Maroc exerce-t-il un chantage aux migrants ?](#), 2 juin 2021.

⁶ El Confidencial, [L'Espagne reprend les vols de rapatriement des migrants vers le Maroc après une interruption d'un an](#), 21 mars 2022.

⁷ Courrier International, [Sahara occidental : la realpolitik de Madrid réjouit Rabat et irrite Alger](#), 21 mars 2022.

⁸ Médiapart (avec AFP), « [Revirement](#) » espagnol sur le Sahara occidental : Alger rappelle son ambassadeur à Madrid, 19 mars 2022.

⁹ Les renvois étaient jusqu'ici assurés par des ferries de la compagnie Trasmediterranea. En août 2021, le ministère espagnol de l'Intérieur avait précipitamment signé un contrat avec cette compagnie en réaction à l'augmentation du nombre d'arrivées d'Algérien·ne·s en Andalousie.

¹⁰ Le Monde, « [Gaz : l'Algérie menace de rompre son contrat avec l'Espagne](#) », 28 avril 2022.

Libye

- [Infomigrants, « En Libye, l'ONU enquête sur l'existence de fosses communes de migrants », 30 mars 2022](#)

Un [rapport](#) publié par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies le 28 mars 2022 révèle, au travers de plusieurs témoignages d'exilé-e-s, que des fosses communes ont été creusées dans le désert libyen près de Bani Walid, pour y enterrer des migrant-e-s. Publié à la suite d'une mission d'enquête indépendante coordonnée par le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies, ce rapport - qui regroupe près de 120 témoignages recueillis en Libye entre 2021 et 2022¹¹ - confirme le caractère systématique des tortures et violences infligées aux exilé-e-s dans le pays. Plusieurs témoignages récoltés par des médias et associations d'aide aux migrant-e-s viennent corroborer ces informations, notamment pour les faits survenus dans la ville de Bani Walid - à environ 150 km de Tripoli -, considérée comme l'un des carrefours migratoires en Libye. Des exactions perpétrées dans la ville de Sabha¹² - à plus de 700 km de la capitale - ont également été dénoncées.

EUROPE

Union européenne

- [Der Spiegel, « Pressure Growing on Frontex Chief from Pushbacks Investigation », 23 mars 2022.](#)

La responsabilité de plusieurs membres de la direction de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) a été mise en cause dans une enquête menée par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF)¹³, pour avoir eu connaissance ou participé à des opérations de refoulement (*pushbacks*) perpétrées par les garde-côtes grecs en Mer Egée. Les auteurs du rapport final - confidentiel pour l'instant - accusent plusieurs responsables de Frontex d'avoir voulu dissimuler ces opérations. Les conclusions de l'enquête menée par l'OLAF pendant plus d'un an viennent corroborer les révélations publiées [par Lighthouse Reports et plusieurs médias en 2020](#), et démontrent l'implication de l'agence Frontex dans la mise en œuvre de ces opérations, pourtant contraires au principe international de non-refoulement et au droit de l'Union européenne. Si l'identité des accusé-e-s est passée sous silence, beaucoup d'éléments de l'investigation visent Fabrice Leggeri, actuel Directeur de Frontex, notamment accusé d'avoir étouffé plusieurs affaires de refoulement en mer Egée dont il aurait eu connaissance¹⁴.

¹¹ De par la gravité des témoignages récoltés, l'équipe d'investigation de la mission des Nations Unies va poursuivre ses recherches après le mois de juin 2022, date à laquelle devrait être remis le rapport final.

¹² C'est dans la ville de Sabha qu'avait également été découvert un marché de migrant-e-s rendu-e-s esclaves en 2017. CNN, « [Libya. Exclusive Report, People for sale](#) », 14 novembre 2017. Libération, « [Reportage. De Sabha à Tripoli, des migrants marchandises](#) », 30 novembre 2017.

¹³ L'Office européen de lutte antifraude (OLAF) est chargé d'enquêter sur les cas de fraude ou de corruption au sein de l'UE, et notamment sur les fautes graves commises au sein des institutions européennes.

¹⁴ Le Monde, « [Fabrice Leggeri, le directeur de Frontex, démissionne](#) », 30 avril 2022.

- [Le Monde, « Guerre en Ukraine : l'UE mobilise des fonds pour l'accueil des réfugiés », 29 mars 2022.](#)

L'Union européenne (UE) a adopté, le 28 mars 2022, un budget de 17 milliards d'euros pour aider les États membres à accueillir les ressortissant·e·s ukrainien·ne·s qui fuient la guerre dans leur pays. Une plateforme commune d'enregistrement des exilé·e·s d'Ukraine a parallèlement été mise en place, ainsi qu'un index pour recenser les places disponibles dans les pays d'accueil. Ce dispositif prend en considération différents éléments, tels que la taille de l'État et le nombre total de migrant·e·s ukrainien·ne·s déjà accueillis dans le pays.

À des fins cette fois sécuritaires, et en réponse aux inquiétudes des États de voir se développer des réseaux de trafics en même temps que la circulation des personnes, l'UE a également décidé de recourir à une autre plateforme commune : l'initiative EMPACT (plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles)¹⁵. Il s'agit d'un outil de lutte contre la criminalité internationale, qui permet de renforcer la coopération entre les services répressifs, les douanes, les autorités fiscales, les magistrats, les agences européennes et, si nécessaire, les organisations internationales et le secteur privé¹⁶.

États membres de l'Union européenne

Allemagne

- [Infomigrants, « L'Allemagne ne formera plus les garde-côtes libyens en raison de "comportements inacceptables" », 31 mars 2022.](#)

La porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères, Andrea Sasse, a annoncé le 30 mars 2022 que l'Allemagne ne participerait plus à la formation des garde-côtes libyens encadrée par l'Union européenne (UE) depuis 2016¹⁷. L'accumulation des cas de violences envers les exilé·e·s en Libye justifient aux yeux de Berlin que son armée cesse de former les garde-côtes libyens et de la marine libyenne (LCG&N). Un [rapport militaire confidentiel](#) remis aux responsables de l'UE en janvier 2022 reconnaît « l'usage excessif de la force » par les garde-côtes libyens. Malgré la multiplication des violences, documentées de longue date, l'Union européenne choisit quant à elle de maintenir sa coopération avec la Libye.

¹⁵ EMPACT (European Multidisciplinary Platform Against Criminal Threats) : initiative de sécurité pilotée par les États membres de l'UE, mise en œuvre en 2012 (devenue instrument européen permanent en 2021). Cette plateforme de coopération multidisciplinaire est soutenue par tous les organes de l'UE (Europol, Frontex, Eurojust, CEPOL, etc.). Des pays tiers, des organisations internationales, et d'autres partenaires publics et privés sont également associés.

¹⁶ Voir [la fiche d'informations sur EMPACT du Conseil de l'Union européenne](#).

¹⁷ Entre 2017 et 2021, l'UE a attribué près de 60 millions d'euros à ce projet (source : ministère français de l'Europe et des affaires étrangères).

France

- [Le Monde, « Centres de rétention : un enfermement “ trop souvent abusif et disproportionné”, selon les associations qui y interviennent », 17 mars 2022.](#)

Les cinq associations françaises habilitées à intervenir dans les centres de rétention administrative (CRA) - Forum réfugiés-Cosi, France Terre d'Asile, Groupe SOS Solidarités Assfam, La Cimade, et Solidarité Mayotte – ont publié le 17 mars 2022 leur [rapport annuel](#) sur les conditions de rétention en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, dans lequel elles alertent sur l'augmentation du nombre de personnes exilées retenu·e·s dans des centres ou locaux de rétention (CRA ou LRA). Une disproportion qui concerne tant le recours à la rétention - censée n'être qu'une solution de dernier ressort¹⁸ - que la durée moyenne d'enfermement, passée de 16 jours en 2019 à 22 jours en 2020 (le délai maximum étant lui fixé à 90 jours en France). De tous les États membres de l'Union européenne, la France est celui qui prononce le plus d'« obligations de quitter le territoire » (OQTF) chaque année.

Parmi les sources de préoccupation évoquées dans ce rapport, le cas de Mayotte : en 2021, sur les 42 353 personnes enfermées dans l'attente de leur expulsion, 26 485 l'étaient dans le seul CRA de Mayotte¹⁹. Un autre motif d'inquiétude, l'augmentation du nombre de personnes placées en CRA immédiatement après leur sortie de prison (23,54 % des personnes en CRA en 2021), dont beaucoup condamné·e·s pour « délit de soustraction à l'éloignement », après avoir refusé, durant la pandémie, de se soumettre aux tests de détection du Covid-19 nécessaires à leur expulsion²⁰.

- [Médiapart, « Un centre qui héberge de jeunes étrangers fait place nette avant l'arrivée des Ukrainiens », 23 mars 2022.](#)

49 jeunes exilé·e·s – principalement originaires de Guinée, du Mali ou d'Afghanistan – vont être expulsé·e·s d'un centre d'hébergement de l'Essonne à la demande de la Préfecture. Les associations de soutien aux migrant·e·s présentes sur place accusent les autorités préfectorales de vouloir libérer des places d'hébergement pour accueillir des personnes exilées ukrainiennes. Parmi ces jeunes migrant·e·s, beaucoup sont en procédure d'appel pour faire reconnaître leur minorité et obtenir leur prise en charge par les services de l'Aide sociale l'enfance (ASE)²¹. À ce jour, aucune proposition de relogement ou de transfert ne leur a été faite – la préfecture de l'Essonne précisant que ces jeunes personnes n'ayant pas été reconnues mineures et que les recours n'étant pas suspensifs, elles doivent se soumettre aux procédures de droit commun.

¹⁸ Selon l'article L741-3 du CESEDA « un étranger ne peut être placé ou maintenu en rétention que pour le temps strictement nécessaire à son départ », « l'administration doit exercer toute diligence à cet effet ».

¹⁹ [Voir la revue de presse 15-28 février 2022.](#)

²⁰ Article L.624-1-1 du CESEDA. Voir le communiqué co-rédigé par le Gisti « [Incarcération d'étrangers refusant de se soumettre à un test PCR : un scandale juridique et politique](#) », 24 novembre 2021.

²¹ Les 49 jeunes exilé·e·s avaient été mis à l'abri dans cet ancien hôtel Formule 1 par les préfectures d'Ile-de-France, le 19 janvier 2022. Voir [CP du Préfet de la région d'Ile-de-France](#), du 19 janvier 2022.

- [Le Monde, « À Calais, le préfet condamné pour le démantèlement d'un camp de migrants », 29 mars 2022.](#)
- [Libération, « À Calais, le préfet conteste sa condamnation pour le démantèlement d'un camp de migrants », 30 mars 2022.](#)

À la suite d'un recours en justice formé par onze exilé·e·s et plusieurs associations, la Cour d'Appel de Douai a jugé illégale la décision du Préfet du Pas-de-Calais, [le 29 septembre 2020, de démanteler un camp de migrants à Calais](#), sans avoir obtenu en amont l'autorisation du juge administratif, pourtant obligatoire. Cette opération est considérée comme l'un des plus importants démantèlements depuis 2016. Près de 800 personnes ont été évacuées de ce lieu – dans la zone du Virval –, d'où elles attendaient de pouvoir traverser la Manche pour rejoindre le Royaume-Uni. Cette condamnation pour « voie de fait »²² confirme non seulement l'illégalité de l'initiative du Préfet d'expulser les occupant.e.s du site sans cadre juridique adéquat, mais pourrait également servir de précédent pour les démantèlements réalisés dans la région.

Pologne - Biélorussie

- [Infomigrants, « À la frontière polono-biélorusse, les migrants toujours victimes de violences », 24 mars 2022.](#)

Les violences à l'égard des exilé·e·s s'intensifient à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie²³, en même temps que se mettent en place, dans l'État polonais, des dispositifs d'accueil pour les Ukrainien·ne·s²⁴. Plusieurs organisations (Hope and Humanity, Gandhi Charity, le consortium d'associations polonaises Grupa Granica), présentes aux abords de la forêt qui sépare la Pologne de la Biélorussie, dénoncent depuis plusieurs mois les traitements infligés aux migrant·e·s - principalement originaires d'Irak, de Syrie ou d'Afghanistan - et les incessants refoulements des autorités polonaises comme biélorusses. D'après elles, entre 650 et 800 personnes se trouveraient actuellement dans cet espace frontalier, coincées entre les garde-frontières biélorusses et polonais, entourées de barrières et de fils barbelés. Depuis la fermeture du centre d'accueil temporaire biélorusse de Bruzgin en mars 2022, de plus en plus d'exilé·e·s se retrouvent bloqué·e·s dans cette région, et n'ont d'autre choix que de se soumettre à l'ultimatum des autorités biélorusses : rejoindre l'aéroport de Minsk et rentrer dans leur pays d'origine, ou se rendre en Pologne à pied.

L'arsenal sécuritaire déployé côté polonais continue, lui aussi, de se renforcer avec [la construction - débutée en janvier 2021 - d'un mur de béton](#) sur plus de 186 kilomètres le long de la frontière avec l'État biélorusse. Si une grande partie des exilé·e·s coincé·e·s à la frontière polonaise viennent du Moyen-Orient, de plus en plus de ressortissant·e·s cubain·e·s tentent aussi d'accéder à l'UE par la Biélorussie²⁵.

²² En droit administratif français, la « voie de fait » désigne une action illégale de l'administration qui porte matériellement et illégalement atteinte à une liberté ou un droit fondamental.

²³ Osservatorio Diritti, « [Pologne : seulement des murs et des refus à la frontière biélorusse](#) » (IT), 11 mars 2022.

²⁴ Selon le HCR, au moins [2 763 786 Ukrainien·ne·s](#) se trouveraient actuellement en Pologne. Voir aussi : Le Monde, « [Guerre en Ukraine : à la frontière avec la Pologne, le "festival" humanitaire](#) », 21 mars 2022.

²⁵ Dire, « [Migrants cubains bloqués à la frontière de l'UE entre la Pologne et le Bélarus](#) » (IT), 16 mars 2022.